

EDITORIAL

L'Égypte vers une réforme constitutionnelle

C'est peu que de dire que la version égyptienne du « printemps arabe », avec pour point de départ la révolution du 25 janvier 2011 et la chute du Président Moubarak, n'a pas été jusqu'ici de tout repos. Après une brève période d'euphorie, le pays était entré dans une phase de tumultes et d'incertitude – en dépit de l'élection d'un nouveau président, Mohamed Morsi, investi en juin 2012, puis (l'ordre chronologique étant en soi tout à fait révélateur du problème) de l'adoption d'une nouvelle constitution par le référendum des 15 et 22 décembre. En somme, on a commencé par désigner un Président sans savoir quels seraient son rôle et ses attributions, ce qui s'est traduit en pratique par une situation chaotique, une succession de tentatives pour prendre, ou reprendre, le dessus, et un Chef de l'État que les observateurs qualifiaient tantôt de « fantôme » (M. Chahine, « Égypte, le Président fantôme », *Le Nouvel Observateur*, 19 juillet 2012), tantôt de despote, lorsqu'avec le « décret constitutionnel » du 12 août, celui-ci parvint à abroger la « Déclaration constitutionnelle complémentaire » qui visait à limiter ses prérogatives. Une situation à peine améliorée avec l'adoption, en décembre 2012, d'une constitution que l'universitaire Wagdi Sabete qualifiait lors d'une récente table ronde tenue au Centre culturel égyptien de Paris de « constitution sui generis » - indiquant par là qu'elle ne ressemblait pas à grand-chose, et qu'on aurait eu bien du mal à la faire entrer dans l'une des catégories classiques du droit constitutionnel.

En décembre 2012, l'adoption référendaire avait d'ailleurs suscité un fort scepticisme, la presse occidentale évoquant « une victoire en trompe-l'œil » pour Mohamed Morsi, marquée par une participation très faible, des accusations de fraudes et un passage en force après plusieurs semaines de manifestations... En dehors du camp présidentiel, où l'on se félicitait d'une constitution susceptible de doter enfin le pays d'un cadre institutionnel stable, les opposants avaient d'ailleurs pointé les menaces sur les droits des minorités et des femmes. Quant au Prix Nobel de la paix Mohamed El Baradei, il avait estimé que ce texte allait « institutionnaliser l'instabilité », ajoutant que ladite Constitution ne devait être considérée que comme un texte « intérimaire », jusqu'à la rédaction d'un nouveau projet sur la base d'un consensus véritable.

C'est, semble-t-il, ce à quoi sont en train de parvenir les Égyptiens. La Constitution dite de la deuxième République, celle de

décembre 2012, ayant été suspendue suite au nouvel épisode révolutionnaire qui aboutit le 3 juillet dernier à la destitution du Président Morsi, un nouveau projet a été élaboré par un « Comité des cinquante » représentants le pays légal et le pays réel. Adopté le 1er décembre, il sera présenté pour ratification au peuple d'Égypte les 14 et 15 janvier 2014.

Le projet ne prétend pas à la perfection : lors de la table ronde précitée, l'attachée culturelle de l'Ambassade, le professeur Amal el Sabban, rappelait qu'il ne s'agit que d'une œuvre humaine ; le politiste Amr el Shoubaky, reconnaissant de son côté certaines limites, tout en soulignant le caractère consensuel et globalement positif du nouveau texte.

Le côté positif tient notamment au fait que l'on sort de l'incertitude institutionnelle pour établir un système pouvant être qualifié de semi-présidentiel. Le Président, élu au suffrage universel pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois (art. 140 al. 1), se voit interdire de prendre des positions partisans pendant la durée de son mandat (art. 140 al. 3), mais peut en appeler au peuple pour procéder à la dissolution référendaire de la Chambre des représentants (art. 137). À l'inverse, sa responsabilité pénale (art. 159) mais aussi politique (art. 161) peut être engagée par la Chambre. En outre, c'est lui qui désigne le gouvernement selon une procédure caractéristique du « parlementarisme rationalisé » (art. 146), qui témoigne de l'intérêt des constituants pour les modèles étrangers, et de la conviction qu'il faut en toute hypothèse éviter un blocage des institutions. En somme, après deux ans de tumultes, c'est le primat de l'efficacité qui est mis en avant.

De l'efficacité, mais aussi des libertés : telle est l'autre caractéristique massive du projet, qui a entendu réagir aux inquiétudes suscitées par la précédente constitution, la pratique Morsi et le risque d'une mainmise des « Frères » sur l'État. Outre la masse des libertés énoncées dans le texte, et une orientation globale qui prend en compte, « sans arrières pensées », insiste Amr el Shoubaky, les droits des minorités, le projet abolit le très controversé article 219. Et il énonce un nouvel interdit constitutionnel (art. 226 al. 5), en vertu duquel la norme fondamentale ne peut faire l'objet d'une révision en matière de libertés, si ce n'est pour renforcer ces dernières – version égyptienne de l'article 175 de la Constitution marocaine de 2011, et de l'effet cliquet à la française. Au total, un texte qui représente donc une avancée significative au regard des « standards » contemporains et qui, pour reprendre le mot de Michel Debré en 1958, donnera aux futurs gouvernants « une chance » de restaurer l'État.

Frédéric Rouvillois
Professeur des universités

Entretien avec le Prince Khalifa bin Salman Al Khalifa,
Premier ministre du Royaume de Bahreïn p.2

Politique africaine et défense du budget
de l'armée française p.2

Mohammed VI à Washington : un partenariat revivifié. p.3

ENTRETIEN AVEC LE PRINCE KHALIFA BIN SALMAN AL KHALIFA, PREMIER MINISTRE DU ROYAUME DE BAHREÏN

À quoi correspondent les troubles au Bahreïn depuis 2011 ?

Cette agitation nous a surpris car le royaume est un pays tranquille, ouvert sur le monde, connu pour sa cohésion sociale, sa tolérance et la bonne entente entre les différentes religions et ethnies. Nous vivons à Bahreïn une expérience démocratique parlementaire où toutes les composantes politiques sont représentées à travers une chambre élue détenant les pouvoirs législatifs et de supervision, conformément à la Constitution. Par ailleurs, la croissance économique et sociale est en progrès continu.

Que s'est-il passé ?

Les événements dans d'autres pays arabes ont sans doute poussé certains à tenter de profiter de la situation... L'agitation a éclaté en pleine expérience démocratique parlementaire, sans raisons objectives. Notre État fournit aux citoyens des avantages comparables aux pays les plus développés, parfois même plus...

Une animosité entre sunnites et chiïtes a-t-elle joué un rôle ?

Cette prétendue opposition confessionnelle, aussi simpliste que fallacieuse, est une manipulation anti bahreïnienne. Nous affrontons des forces obscurantistes réunies autour d'une association politico-religieuse sectaire qui prétend imposer une théocratie à l'iranienne et cherche à faire marcher le pays en arrière. Cet obscurantisme a éclaté au grand jour, par exemple, lorsque cette dernière s'est opposée à la loi qui garantit la promotion de la femme...

L'Iran est-il impliqué ?

Des preuves nombreuses confirment son ingérence. Une main étrangère a voulu profiter de notre ouverture et de nos libertés pour manipuler le facteur confessionnel et déstabiliser notre pays par la violence et le terrorisme, en tuant des policiers, en perpétrant des attaques

à la bombe et en bloquant la liberté de circuler des citoyens dans le but de porter atteinte à l'économie. L'enjeu est géopolitique, c'est pourquoi nous avons l'entier soutien de nos partenaires du Conseil de coopération du Golfe arabe.

L'élection du nouveau président iranien Rohani modifie-t-elle la donne ?

Il faudra juger sur pièces, si le régime iranien cesse de s'ingérer dans les affaires des pays arabes. Notre souci est d'établir de bonnes relations avec tous les pays, sur la base du respect mutuel et de la non-ingérence.

Comment votre pays s'est-il engagé dans la lutte anti-terroriste ?

Nos deux chambres ont présenté, fin juillet, des recommandations à SM le Roi Hamad qui a chargé le gouvernement de leur mise en application. Le gouvernement a pris des mesures dont les résultats sont positifs même si des actes limités de violence persistent encore ici ou là pour essayer de saboter le dialogue national.

Votre pays est mis en cause sur les droits de l'homme... Notre État de droit offre toutes les garanties juridiques aux personnes poursuivies [...] Nous traitons le dossier des droits de l'homme en toute objectivité et transparence. J'aimerais que ceux qui nous mettent en cause s'intéressent aussi aux violations des droits de l'homme par les agitateurs qui exploitent des enfants en les incitant à commettre des actes de violence, notamment quand ils utilisent de jeunes enfants comme boucliers humains.

Propos recueillis par Zeina el Tibi

(extraits du texte publié dans l'hebdomadaire Valeurs Actuelles, le 5 décembre 2013. Texte intégral sur le site OEG <http://www.etudes-geopolitiques.com/golfe-arabe-entretien-avec-le-premier-ministre-de-bahreïn>)

POLITIQUE AFRICAINE ET DÉFENSE DU BUDGET DE L'ARMÉE FRANÇAISE

Six mois après l'intervention au Mali décidée en janvier 2013 par le Président de la République François Hollande, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté, le 5 décembre, une résolution française ouvrant la voie à une 16^e opération de la paix, cette fois-ci en République centrafricaine (RCA).

L'adoption de cette résolution, placée sous le chapitre VII de la Charte des Nations Unies autorisant un recours à la force, donne mandat à la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (Misca) de se déployer « pour une période de douze mois », avec une clause de révision au bout de six mois. Le texte autorise également les forces françaises en RCA à « prendre toutes les mesures nécessaires pour soutenir la Misca dans l'accomplissement de son mandat qui vise, notamment, la protection des civils et la stabilisation du pays ». Si l'Armée française est ainsi clairement habilitée, sur le plan du droit international, à intervenir en RCA, en pratique, nos forces armées sont confrontées à une mission d'une singulière complexité, qui est celle de pacifier une société cen-

trafricaine déchirée par les affrontements politiques et mêmes religieux. Le contingent français, qui est composé de 1600 hommes, doit ainsi entreprendre une délicate mission de désarmement des principaux protagonistes d'un conflit qui perdure. Malgré la difficulté indéniable d'une telle opération, il importe ici de saluer l'action du président Hollande, tant les enjeux d'une telle intervention sont importants au regard du maintien nécessaire des équilibres régionaux, à la fois dans, ce que l'on appelait en 2008, l'« arc de crise » allant de la Mauritanie à la corne de l'Afrique qu'en Afrique centrale. L'attente envers la France reste grande.

La France, une fois encore, doit être à la hauteur de sa destinée qui est celle d'être une véritable « puissance mondiale » au service du droit international et de la consolidation de la paix dans le monde, et non simplement une « simple puissance moyenne » comme le rabâchent les partisans d'une thèse décliniste qui fait fi de ce formidable roman de l'énergie nationale qui sous-tend l'histoire de notre pays depuis plusieurs siècles. Cette puissance a un rôle particulier à

OEG • 14 avenue d'Eylau • 75016 Paris (France)

T. 01 77 72 64 27 et 64 28 • Télécopie : 01 77 72 64 29 • Courriel : etudesgeo@yahoo.com

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h30 à 18 h.

MOHAMMED VI À WASHINGTON : UN PARTENARIAT REVIVIFIÉ.

La visite effectuée par le roi Mohammed VI aux États-Unis en novembre a permis de relancer les relations entre les deux États. Dans son discours commémoratif de la Marche verte par laquelle le Maroc récupéra le Sahara ex-espagnol, prononcé quelques semaines avant cette visite, le souverain marocain avait regretté quelques incompréhensions avec des « partenaires stratégiques » dont le premier d'entre eux était très certainement situé outre-Atlantique. Dans l'année en effet, des lobbys défavorables au royaume chérifien, alliance fourretout d'ONG américaines spécialisées dans les manipulations internationales et d'États policiers dont on oubliait les violences internes, avaient tenté de faire pression auprès de l'administration du nouveau Secrétaire d'État, ou auprès des Nations Unies, pour discréditer la politique marocaine.

Mais, face à cette propagande, des réalités bien difficiles à nier s'imposent, qui ressortent clairement du communiqué conjoint des deux États clôturant la visite. La première est que le Maroc est engagé dans une politique de protection et de promotion des droits de l'homme qui a peu d'équivalents sur la rive sud de la Méditerranée. Nouvelle constitution marocaine, avec de nouveaux pouvoirs dévolus au Parlement ou au juge constitutionnel, participation de la société civile, autant d'éléments qui sont des gestes forts. Et qu'il s'agisse de garantir les droits des femmes, de mieux équilibrer les compétences des juridictions, ou de gérer le très délicat problème des migrants, les initiatives du souverain marocain, qui vont toutes dans le sens d'une meilleure garantie des droits, sont clairement validées et soutenues par le gouvernement américain.

La seconde réalité des relations entre les USA et le Maroc est l'évidence de la coopération, économique d'abord. Le Maroc est le premier État de la région à signer avec les USA un Accord de facilitation des échanges, touchant aux domaines des investissements, de la technologie, de l'information ou des services. Ce pays est clairement présenté par les USA comme un « hub » économique, une plaque tournante essentielle aux investissements ou aux biens à destination du Maghreb comme de l'Afrique subsaharienne. Par ailleurs, le Maroc est promoteur d'une Union du Maghreb Arabe qui serait un

jouer en Afrique, continent avec lequel les liens sont si profonds, que ce soit sur un plan politique, culturel ou encore bien évidemment affectif. Évidemment ce rôle, qui doit être pensé sous le signe de la complémentarité des deux acteurs en présence et en aucune manière de la subordination, ne saurait conduire à terme la France à assurer de manière permanente une mission de gendarme en Afrique. Comme le sommet de l'Élysée des 6 et 7 décembre 2013 l'a encore montré, les États africains doivent dorénavant prendre en main leur propre sécurité et s'organiser à cet effet. Ils doivent naturellement être aidés par les grandes puissances mondiales et, au premier plan, la France dont il apparaît qu'elle est décidément bien seule à saisir l'importance des sujets géopolitiques qui se jouent dans cette partie du monde. On peut se référer ici au Livre blanc de la défense paru au printemps 2013 qui se réfère à cette « zone d'intérêt prioritaire » qu'est l'Afrique. Ceci conduit la France à y maintenir onze points d'appui militaires. Si ce dispositif peut sembler un peu dispersé, il

puissant facteur d'intégration et de progrès économique... et éviterait donc aux laissés pour compte de ces pays de se tourner vers les trafics et la violence.

Car cette coopération porte évidemment aussi sur la sécurité régionale et la lutte contre le terrorisme. Face à la dérive maffieuse et terroriste du Sahel, le Maroc a toujours clairement affirmé un soutien sans faille aux actions de sécurité qui peuvent être entreprises. On rappellera que les liens privilégiés qu'entretient le Maroc avec nombre d'États africains ne sont pas seulement diplomatiques ou économiques, mais aussi religieux et spirituels. Ils sont liés à la personne du souverain marocain et à sa fonction spécifique d'Amir al Mouminine, de Commandeur des Croyants. On ne peut que se féliciter en la matière du rôle joué par ce souverain malékite qui a toujours promu un Islam modéré. Face à la montée de l'insécurité terroriste dans la zone sahélienne, le Maroc s'est ainsi toujours impliqué sans contrepartie dans la sécurisation de la région – comme l'a montré par exemple son soutien au gouvernement légitime du Mali.

Reste enfin la question centrale du Sahara occidental. La solution politique espérée peine à naître, même si l'envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies, Christopher Ross, maintient ses contacts. Dans ce cadre, les États-Unis ont rappelé que le plan d'autonomie des provinces du Sahara présenté par le Maroc était « sérieux, réaliste, crédible », et représentait « une approche potentielle qui pourrait satisfaire les aspirations de la population du Sahara à gérer ses propres affaires dans la paix et la dignité ».

Plus que jamais la situation géostratégique de la région sahélienne demande d'éviter de tomber dans les panneaux des manœuvres de déstabilisation des rares États qui tiennent encore debout et de s'en tenir aux réalités. Ce constat qui semble avoir été fait à Washington doit l'être dans les autres pays occidentaux ou l'Union européenne. Tous ont tout intérêt à se souvenir de cet allié géostratégique sûr, porteur d'une dynamique de développement pour la région, soucieux d'évoluer encore en matière de protection des libertés.

Christophe Boutin
Professeur des universités

permet néanmoins, à côté des minibases dévolues au renseignement par les Américains, d'instaurer des points de contrôle, de surveillance, de prévention des conflits et de réaction rapide à la survenance de ceux-ci.

De cette intervention des forces françaises, deux constats peuvent être établis: l'insuffisance une fois encore de l'Union européenne en tant que puissance diplomatique capable de constituer un acteur majeur de résolution des conflits internationaux et, surtout, la nécessité de maintenir à un niveau cohérent et responsable le budget de nos armées qui remplissent des missions fondamentales au service de la France et de la paix dans le monde. On le voit, la défense du budget de nos armées reste plus que jamais une véritable priorité politique. C'est le prix à payer pour la paix et la liberté.

Thierry Rambaud
Professeur des universités

ACTIVITÉS

3 novembre 2013: Tanger, Charles Saint-Prot a participé sur la chaîne de télévision Med1 à une édition spéciale de débat politique portant sur l'analyse de l'actualité récente que connaissent les relations diplomatiques entre l'Algérie et le Maroc et les enjeux qui en découlent sur le dossier du Sahara marocain.

6-8 novembre : Lisbonne, Zeina el Tibi et Charles Saint-Prot ont représenté l'Observatoire d'études géopolitiques au Forum de Lisbonne du Centre Nord Sud du Conseil de l'Europe.

Voir www.alayammagazine.com

18 novembre : Bruxelles, Charles Saint-Prot a participé à un débat sur la projection du film documentaire « L'identité d'un front ». Il a notamment déclaré « Le Polisario, qui est un mouvement créé de toutes pièces par l'Algérie, constitue un facteur essentiel de déstabilisation régionale »

25 novembre : L'analyse de Charles Saint-Prot, « l'Iran reste la principale menace au Proche-Orient » sur le site du quotidien Les Echos a été reprise par de nombreux sites dont *theatrum-belli* et le Crif.

<http://lecercle.lesechos.fr/economie-societe/international/autres/221185140/iran-reste-principale-menace-proche-orient>

30 novembre : Marseille, Zeina el Tibi a été l'invitée de l'émission « Une semaine d'actualité » de Radio France International (RFI) à l'occasion des 20^e Rencontres Averroes.

[http://www.rfi.fr/emission/20131130-1-20emes](http://www.rfi.fr/emission/20131130-1-20emes-rencontres-averroes)

-rencontres-averroes

7 décembre: Plusieurs membres du Comité scientifique de l'Observatoire d'études géopolitiques rencontrent le Professeur Amr el Choubaky membre du Comité des 50 pour la rédaction du projet de la nouvelle Constitution d'Égypte et M. Ehab Farahat, Vice-président du Conseil d'Etat égyptien.

AGENDA

29 décembre : Le Caire, Charles Saint-Prot et Zeina el Tibi ont des rencontres avec des dirigeants politiques, des personnalités religieuses, des universitaires et des intellectuels. Ils rencontrent également des personnalités membres du comité de rédaction de la nouvelle Constitution.

5 janvier : Le Caire, Charles Saint-Prot donne une conférence au Centre national de la traduction (18h) à l'occasion de la publication en arabe de son ouvrage *La tradition islamique de la réforme* (en français chez CNRS éditions).

6 janvier : Conférence de Charles Saint-Prot à la Bibliothèque Alexandrine d'Alexandrie : « La connaissance condition du dialogue des civilisations ».

14 janvier : Bruxelles, Zeina el Tibi donne une conférence sur son livre *La femme et l'islam*

21 janvier : A l'occasion de la publication d'un ouvrage sur *L'évolution constitutionnelle de l'Égypte* (avec le projet de Constitution soumis au référendum, collection études géopolitiques-Karthala), l'OEG et le Centre Maurice Hauriou de l'Université Paris Descartes organisent un petit-déjeuner débat au Sénat.

27 janvier et 2 février : Abou Dhabi, Charles Saint-Prot donne une conférence sur « La politique de coopération Sud-Sud de Mohammed VI » et Zeina el Tibi « Les nouveaux droits de la

PARUTIONS

L'évolution constitutionnelle de l'Égypte

Paris, Karthala-OEG, janvier 2014.

Publié aux éditions Karthala par le Centre Maurice Hauriou de la Faculté de Droit Paris Descartes et l'Observatoire d'études géopolitiques, sous la direction de J.Y de Cara et Charles Saint-Prot. Contributions de Christophe Boutin (Université de Caen), Thierry Rambaud (Université Paris Descartes), Frédéric Rouvillois (Université Paris Descartes), Zeina el Tibi (Observatoire d'études géopolitiques). Avec le texte de la Constitution soumise au référendum de janvier 2014.

Introduction au droit comparé.

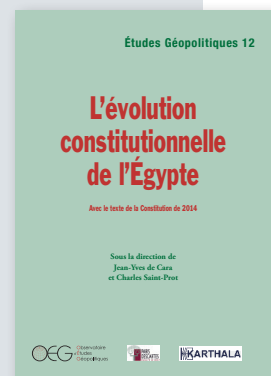
Les grandes traditions juridiques dans le monde, Paris, PUF-collection quadrige, janvier 2014.

Dans cet ouvrage qui vient à point nommé renouveler la discipline du droit comparé, Thierry Rambaud, professeur de droit public qui dirige la revue *Droit, Société et Religion* (CNRS éd.), propose une « cartographie juridique mondiale ». Il expose qu'entre longue durée historique, évolution et modernisation, les grandes traditions juridiques mondiales constituent des réalités bien vivantes. Elles ne cessent de témoigner d'une vitalité et d'une ouverture bien réelles à une époque où certains préfèrent mettre l'accent sur les problématiques d'alignement niveleur des ordres juridiques mondiaux. S'il ne s'agit en aucun cas de nier les éléments d'universalité, il convient d'admettre que le droit reste fondamentalement un « fait social et culturel » s'inscrivant dans des traditions bien réelles.

femme marocaine ». Dans le cadre de ce cycle de conférences à l'Université Paris Sorbonne Abou Dhabi, Henri Védie parlera ensuite du développement économique et social du Maroc.

10 février : Colloque OEG-Centre Maurice Hauriou de l'Université Paris Descartes « L'islam dans les nouvelles constitutions arabes ».

26 et 27 février : Le Caire, l'Université d'Al-Azhar, l'Isesco, l'Observatoire d'études géopolitiques de Paris et le Centre Maurice Hauriou de l'Université de Paris-Descartes organisent un colloque international à l'Université d'Al-Azhar au Caire, sur le thème: « Le réformisme musulman et les enjeux du monde moderne ».



Observatoire d'Études Géopolitiques

14 avenue d'Eylau - 75016 Paris

T. +33 (0)1 77 72 64 27 et 28

F. : +33 (0)1 77 72 64 29

etudesgeo@yahoo.com

www.etudes-geopolitiques.com

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h30 à 18 h

Bulletin de l'OEG

Directrice de la publication : Zeina el Tibi

ISSN : 2106-5187